

**Franck MARLIN**  
Député de l'Essonne  
Maire d'Étampes

Paris, le 5 juin 2013

Monsieur le Président, Cher Collègue,

Je souhaite appeler votre attention sur la proposition de loi visant à inscrire la notion de préjudice écologique dans le code civil.

Adopté, à l'unanimité, en première lecture au Sénat le 16 mai 2013, ce texte revêt une importance toute particulière en matière de protection de l'environnement et de notre patrimoine naturel en permettant de définir clairement le fondement juridique et la forme de la réparation de tout dommage environnemental.

Cette initiative parlementaire est également un enjeu majeur pour les élus et les habitants concernés par des projets porteurs de dangers pour leur territoire.

Aussi, j'ai demandé à Monsieur le Premier ministre, par le biais d'une question écrite, de bien vouloir m'indiquer la position du gouvernement sur l'inscription célère de cette proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale.

En effet, nombre d'inquiétudes se font jour quant à un enlisement de la procédure qui serait préjudiciable alors qu'il s'agit là d'une opportunité, issue de nos rangs, permettant d'apporter des garanties en matière de risques et de responsabilités dans ce domaine.

Aussi, et considérant que ce texte ne figure pas à l'ordre du jour établi jusqu'au 30 juin prochain, je tenais à vous faire part de ma démarche afin que vous puissiez, le cas échéant, la relayer au Président de l'Assemblée nationale et au Bureau.

Vous remerciant du bienveillant intérêt que vous porterez à ce dossier, et de me tenir informé des suites que vous lui réserverez,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Monsieur Christian JACOB  
Président du Groupe U.M.P.  
Député-Maire de Provins  
Palais Bourbon  
75355 PARIS 07 SP



Franck MARLIN

FM/JSC/0613